



## Expulsion locataire aide juridictionnelle

Par **MIMIDADA**, le 14/02/2013 à 10:24

Bonjour,

j'ai une locataire qui est arrivée en fin de bail depuis 11 dec 2011 malheureusement je lui ai signifié sa fin de bail 1 an avant au lieu de 6 mois

depuis elle ne paye plus son loyer j'ai donc engagé une procédure d'expulsion mais la locataire a fait appel à une aide juridictionnelle

Quelles sont les conséquences ?

merci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le 14/02/2013 à 13:33

Bonjour, que vous a -t- elle dit exactement ? l'aide juridique est une somme d'argent que l'état "donne"aux personnes qui n'ont pas les moyens financiers de payer les frais d'un avocat, cordialement

Par **Lag0**, le 14/02/2013 à 13:43

[citation]malheureusement je lui ai signifié sa fin de bail 1 an avant au lieu de 6 mois [/citation]

Bonjour,

Pourquoi dites-vous "malheureusement" ?

Un congé donné au locataire en avance est tout à fait valable et est même plus correct pour le locataire puisqu'il lui laisse plus de temps pour se retourner.